

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : [29/05/2024](#)

Séance du 23 mai 2024

Date de convocation : 13 mai 2024  
Date d'affichage : 13 mai 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet (Présent à la délibération n°1, présent de la délibération n°3 à la délibération n°7 et présent de la délibération n°9 à la délibération n°13), Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin.

**Procurations de** : Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert.

**Ne participent ni au débat ni aux votes** : Séverine Maugan-Curnier et Nicolas Salerno

**Absents et excusés** : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-057**  
**Attribution d'un fond de concours pour la rénovation d'un local commercial :**  
**Bar le Cercle Républicain à la Bastide des Jourdans**

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code General des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°2022-089 du 14 décembre 2022 portant approbation de la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux;

Vu Les statuts de COTELUB;

Vu la demande de la commune de La Bastide des Jourdans ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 14 décembre 2022, COTELUB a approuvé la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux.

Le 3 avril 2024, la commune de La Bastide des Jourdans a déposé une demande dans le cadre de ce fonds de concours.

Le projet concerné a pour but des travaux de rénovation des locaux du bar « Le Cercle Républicain ». Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant:

Montant estimatif du projet	:	27 420,50 €
Autofinancement communal	:	10 968,20 €
Fonds de concours de COTELUB	:	10 968,20 €
Conseil départemental	:	5 484,10 €

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours à la commune de La Bastide des Jourdans pour un montant de 10 968,20 €.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer à la commune de La Bastide des Jourdans une aide de 10 968,20 € au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'attribuer** à la commune de La Bastide des Jourdans une aide de 10 968,20 € au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

31 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel  
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch  
Président

